



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 27 août 2018 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Jean-Matthieu CANCHES – Sophie CARLI – Vanessa ARNASSAN – Jean-Luc LEZAT – Mark MANAC'H – Bruno PASQUIER

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX – Caroline GRAIRE – Thierry MORGANT – Jean-Claude PANNEBIAU – François RAYBAUD.

Ont donné pouvoir : Néant –

Convocation du 24 août 2018

Madame Céline FRAYARD déclare à 19 heures 30, avec 8 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire : Cécile DARGASSIES

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles questions ou remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2018 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l'Unanimité des Membres Présents

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un conseil municipal urgent car il y avait un risque important de ne pas avoir le quorum mardi 28 août, donc elle a décidé de convoquer le conseil municipal en urgence.

-1- VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire donne lecture de l'article L 2121-11 «*Dans les communes de moins de 3500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure* »

L'urgence tient au besoin de la création de 2 postes de 2 agents contractuels pour le fonctionnement de la cantine scolaire

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette décision ;

VOTE POUR à l'Unanimité

-2- CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Nous recrutons 2 agents pour les besoins de la cantine scolaire, les entretiens ont été faits au mois de mai, mais Madame le Maire indique qu'elle n'avait pas la bonne information relative à la nécessité de délibérer pour créer ces 2 postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Il s'agit de créer :

- un poste de cantinière de 30h hebdomadaire
- un poste d'aide cantinière de 34 h hebdomadaire

Ces agents sont recrutés en CDD et rémunéré sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1

Ce recrutement est prévu pour une période de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs. La durée peut être coupée sur une durée de 18 mois.

Bruno PASQUIER demande s'il y a un objectif de titularisation.

Madame le Maire répond qu'il y effectivement un projet de titularisation au bout du CDD si tout se passe bien, sachant qu'une personne a déjà travaillé pour la mairie par le biais d'une association depuis février 2018.

Madame le Maire soumet au vote le recrutement de 2 agents pour accroissement temporaire d'activité (un poste à 30 h et un poste à 34 h)

VOTE POUR à l'Unanimité

Informations et questions diverses :

L'ouverture des plis pour l'appel d'offres des travaux à l'école aura lieu jeudi 30 août à 9h00 en présence du Maître d'œuvre

Cécile DARGASSIES précise que le maître d'œuvre analysera les offres dans un délai de 15 jours. Un conseil municipal devra être réuni vers le 15 septembre pour valider les choix. Les travaux de désamiantage ainsi que la réalisation de la nouvelle couverture devront impérativement être réalisés pendant les vacances scolaires.

Madame le Maire précise qu'une solution est recherchée pour accueillir les 3 classes durant les travaux. Un rendez-vous est fixé vendredi 31 août avec les directrices des écoles et de l'ALAE afin de trouver la meilleure solution possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 19 heures 44.

Fait à Thil, le 3 septembre 2018

Céline FRAYARD

Maire de THIL